

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Saint Médard en Jalles - Aménagement des bords de jalle dans le cadre du parc des Jalles - Fonds de concours 2011 - Décision - Convention - Autorisation

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Situation géographique du site

Le parc des Jalles s'étend sur plus de 4 500 ha, sur huit communes dont celle de Saint Médard en Jalles. Il constitue un espace naturel et agricole doté de réels atouts de développement et un site majeur pour le maintien d'un cadre de vie de qualité dans l'agglomération.

La mise en valeur du site intervient également dans le cadre du projet communal « La nature au coin de ma rue », vaste projet d'aménagement de 15 parcs et jardins sur l'ensemble du territoire communal. Il fait partie intégrante du parc des Jalles et de son projet d'ensemble. Il représente une entrée ouest majeure du parc et il est ouvert au public. Sont concernées par le projet d'aménagement les parcelles cadastrales « Code commune 449 » HL 10, 11, 12, 13, 14, BH 7, 8, 6, 310, 4, 3, 9, 1, 2, 304, 302, 303, 305, 583 et AZ 212, 211, 468, 524.

Le site des bords de jalles de Saint Médard en Jalles est situé au Nord-Est de la commune. Il est desservi au Nord par la piste cyclable départementale Bordeaux / Lacanau ainsi que par la future boucle verte ; au Sud par l'Avenue Montaigne et le Stade Robert Monseau.

Le site se caractérise par les éléments structurants suivants :

- réseau hydrographique des jalles classé site Natura 2000,
- grande proximité des champs captant des sources du Thil et de Gamarde qui alimentent en eau potable l'agglomération à hauteur de 17 %,
- desserte par la piste cyclable départementale Bordeaux / Lacanau,
- desserte par la future boucle verte et création d'une boucle locale à l'issue des travaux, reliant le site des bords de jalles au Bois des Sources,
- zone d'expansion en cas de crue de la jalle,
- compétitions de sport (rugby, tir à l'arc et football australien) de niveau régional.

2. Projet de mise en valeur du site, enjeux et calendrier

Un projet d'ensemble pour valoriser le site, en matière paysagère, environnementale et usagère, a été élaboré par les acteurs locaux et en concertation avec les habitants. Ce projet répond aux différents enjeux identifiés suivants :

➤ En termes paysager et environnemental :

- Ouvrir le site vers la jalle et mettre cette dernière en valeur,
- Favoriser les espèces locales pour les plantations et privilégier les espèces mellifères,
- Préserver les berges de la jalle et restaurer la ripisylve,
- Créer des ambiances paysagères différentes en fonction des activités prévues sur le site (sport, services, promenades, bords de jalles, jeux pour enfants...),
- Résorber les « points noirs » (mur de tennis, vestiaires, sanitaires),
- Mettre en valeur les espaces ouverts de prairie au Nord.

➤ En termes d'accessibilité, de cheminement et de liaison :

- Améliorer la signalisation selon tous ses aspects (identification, accessibilité, stationnement ...),
- Marquer et valoriser l'entrée du parc depuis le rond-point du Stade Monseau,
- Valoriser les entrées secondaires du parc pour une meilleure perception du site depuis les différentes rues d'accès,
- Restructurer les zones de stationnement, parkings paysagers et naturels et parcs à vélos,
- Requalifier les liaisons douces vers le stade, le centre ville et la piste cyclable,
- Améliorer l'articulation avec la forêt du bois des Sources au Nord.

➤ En termes d'usage :

- Aménager des espaces ludiques avec sensibilisation à l'environnement, jeux pour enfants, pique-nique, accueil de manifestations et de services,
- Conserver et améliorer les espaces destinés à la pratique sportive qui sont largement utilisés.

Le projet d'aménagement se poursuivra sur 4 ans, de 2011 à 2014.

2.1 Une charte paysagère

En premier lieu, une charte paysagère communale a été rédigée, servant à harmoniser et à préserver les paysages, ainsi qu'à faire respecter l'environnement. Dans cet objectif, des espaces répartis sur l'ensemble du territoire ont été identifiés et étudiés. Il était important que des bois et des prairies soient renforcés, valorisés et reliés entre eux, afin de permettre aux habitants, notamment aux piétons et aux cyclistes, d'aller de l'un à l'autre depuis les centres des quartiers et les principaux équipements de la commune. Le but étant ainsi d'assurer une continuité verte sur le territoire communal et en « début » de Parc des Jalles.

2.2 Un chantier d'insertion dédié à « la nature au coin de ma rue »

Pour réaliser une partie des travaux et l'entretien courant des espaces verts, la commune s'est appuyée sur un marché d'insertion afin de favoriser l'accès à l'emploi d'une douzaine de personnes. Ce marché dit « de prestation d'insertion sociale et professionnelle axée sur l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels urbains » traduit une double volonté : d'une part, améliorer le cadre de vie des habitants et, d'autre part, favoriser le retour à l'emploi de personnes ayant des difficultés à retrouver une activité professionnelle, tout en prenant en compte leurs problématiques de santé, de logement, de mobilité ou de formation. Ce chantier d'insertion sociale et professionnelle associe dans une même démarche, une mise en situation de travail, une action pédagogique et de formation et un accompagnement personnalisé. Pour ce faire, l'association Centre d'OrientatIon Sociale (COS), retenue dans le cadre du marché, a mis en place un partenariat avec les différents acteurs sociaux du territoire, MDSI, Mission Locale, Pôle Emploi et CCAS.

3. Tranche 1 du projet et travaux 2011

Il est prévu de démarrer les travaux de terrassement dès 2011, pour les différents sites de parkings, de même que les plantations et l'arboretum. Une deuxième tranche de travaux sera poursuivie en 2012.

3.1 Les stationnements

Les deux points de stationnement qui desservent le site sont anciens. Le site étant encerclé par l'urbanisation, il est desservi par les transports en commun, par la piste cyclable Bordeaux/Lacanau et par des chemins piétonniers. Il s'agit principalement de paysager ces parkings et de laisser le plus possible la place à la nature afin d'encourager les habitants à venir au moyen de déplacements doux. Ils seront agrémentés d'anneaux pour stationner les vélos. De plus, un effort important sera effectué sur la signalétique pour guider les promeneurs et inviter au respect de l'environnement.

3.2 L'arboretum et le chemin de Guillaume Tell

Ce site se situant à proximité de la jalle, la mémoire des lieux est un élément important à valoriser et à faire connaître aux habitants. Un arboretum ludique est dédié aux espèces endémiques selon 3 thématiques :

- Se loger : bois d'oeuvre → *Quercus*,
- Se soigner : essences médicinales → *Salvia*, *Armeria*, *Lavandula*, *Hypericum*, *Valeriana* ...,
- Se nourrir : essences vivrières → *Malus sp*, *Pyrus sp*.

Ce lieu aura une fonction pédagogique pour les habitants et les scolaires, et des ateliers de co-construction seront organisés, par exemple des ateliers de fabrication de nichoirs et d'abris pour la faune qui pourront ensuite être installés sur le site et sur les autres espaces verts du territoire communal.

La présence d'un rucher pédagogique est à l'étude. Les plantations sur le site seront en priorité des essences endémiques. Seule la présence des pins parasol sera renforcée par de nouveaux sujets, ceux en place constituant une belle allée principale.

3.3 Les plantations

Les variétés d'arbres plantés sur le parc seront les suivantes : *Quercus robur* (chêne pédonculé), *Prunus padus* (merisier), *Alnus glutinosa* (vergne), *Betula verrucosa* (bouleau), *Castanea sativa* (châtaignier), *Robinia pseudoaccacia* (robinier faux-acacia), *Pinus pinaster* (pin maritime), *Pinus Pinea* (pin parasol).

Autant que possible l'arrosage sera évité par le choix d'espèces moins gourmandes en eau. L'arrosage sera tout de même nécessaire pour l'arboretum, les jardins thématiques et le labyrinthe où un goutte-à-goutte sera installé à partir des branchements existants. Les plantations seront surveillées par les services techniques de la ville et les personnes du chantier d'insertion évoquées précédemment.

4. Plan de financement des travaux 2011

La Communauté Urbaine soutient l'action des communes dans le cadre du projet de Parc des Jalles sur son territoire. Au titre de la mise en valeur du secteur de Cajac et dans le cadre du contrat de co-développement 2009-2011 signé avec la commune de Saint Médard en Jalles. La Cub participe à l'action 2011 à hauteur de 35 %, soit un montant de 43 568 € HT, comme suit :

Budget prévisionnel (€ H.T.) 2011			
Dépenses		Recettes	
Terrassement généraux et de stationnement Plantations	124 737	CUB	43 658
		Commune de St Médard en Jalles	81 079
TOTAL	124 737	TOTAL	124 737

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le projet de convention ci-annexé

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le plan d'action en cours en faveur du Parc des Jalles prévoit la mise en valeur écologique et usagère de secteurs particulièrement ciblés, et que la commune de Saint Médard en Jalles vise de plus à développer au mieux, sur son territoire, des parcs et jardins ouverts au public.

DECIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 43 658 € est attribué à la commune de Saint Médard en Jalles au titre de l'« Aménagement des bords de jalle dans le cadre du parc des Jalles ».

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2012 en section d'investissement au chapitre 204, compte 204141, fonction 8330, programme OC03, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JANVIER 2012**

PUBLIÉ LE : 4 JANVIER 2012

Mme BRIGITTE TERRAZA